



## Directive Ambition-Label

valable dès la saiosn 2017/2018 .....	2
Art. 1 Procédure .....	2
Art. 2 Catalogue des critères .....	2
Art. 3 Encadrement du Label .....	3
Art. 4 Devoirs des clubs .....	3
Art. 5 Modalités de paiement .....	4

valable dès la saison 2017/2018

### Art. 1 Clubs concernés

Selon les dispositions réglementaires, certaines catégories sont soumises de manière contraignante au « Label Ambition »

Peuvent participer:

LIGA	Club	Region	Novizen Top	Junioren Elite B	Anzahl Teams
NLB	Rapperswil-Jona Lakers	OS		1	1
NLA	ZSC Lions	OS		1	1
NLB	HC Ajoie	SR	1	1	2
NLB	GCK Lions	OS	1		1
NLB	EHC Visp Lions	SR	1	1	2
NLA	HC Ambri Piotta Giovani	ZS	1		1
NLB	HC La Chaux-de-Fonds	SR		1	1
NLB	EHC Basel Nachwuchs	ZS	1	1	2
1 Liga	HC Dragon / EHC Thun	ZS	1	1	2
1 Liga	PIKES EHC Oberthurgau	OS	1		1
NLB	HC Red Ice / Mart.-Verb.-Entr.	SR	1		1
1 Liga	EHC Winterthur	OS	1	1	2
NLB	SC Langenthal Nachwuchs AG	ZS	1	1	2
1 Liga	EHC Dübendorf	OS	1		1
2 Liga	SC Rheintal	OS	1		1
1 Liga	HC Sierre	SR	1		1
1 Liga	Griffons / CPG / HCBG	SR	1		1
1 Liga	EHC Chur Capricorns	OS		1	1
NW-Org.	HC Innerschwyz Future	ZS	1	1	2
1 Liga	Forward-Morges	SR	1	1	2
1 Liga	Argovia Stars	ZS	1		1
NLB	EHC Olten	ZS	1		1
2 Liga	CdH Engiadina	OS	1		1
1 Liga	EHC Bülach	OS	1	1	2
1 Liga	EHC Burgdorf	ZS	1		1
2 Liga	EHC SenSee-Future	SR	1		1
1 Liga	SC Herisau	OS	1		1
2 Liga	CP Meyrin	SR	1		1
NW-Org.	Thurgauer Young Lions	OS		1	1
	<b>TEILNEHMER</b>		<b>24</b>	<b>14</b>	<b>38</b>
2 NLA					
9 NLB					
12 1 Liga	Total 29 Clubs				
4 2 Liga					
2 NW Org					

### Art. 2 Catalogue des critères

Le catalogue des critères complet figure en annexe. Le catalogue est publié sur le site web.

Critères rouges : Les clubs doivent connaître ces critères, la saisie et l'évaluation s'effectuent directement via la SIHF.



### Art. 3 Encadrement du Label

Le Comité technique est en charge de la mise en œuvre technique et du contrôle de la qualité du Label Ambition.

#### Art. 3.1 Encadrement

Les questions d'ordre sportif doivent être adressées aux instructeurs ou Jörg Eberle.

Assistance technique en cas de questions concernant la plateforme web : Jörg Eberle / Sina Neuenschwander

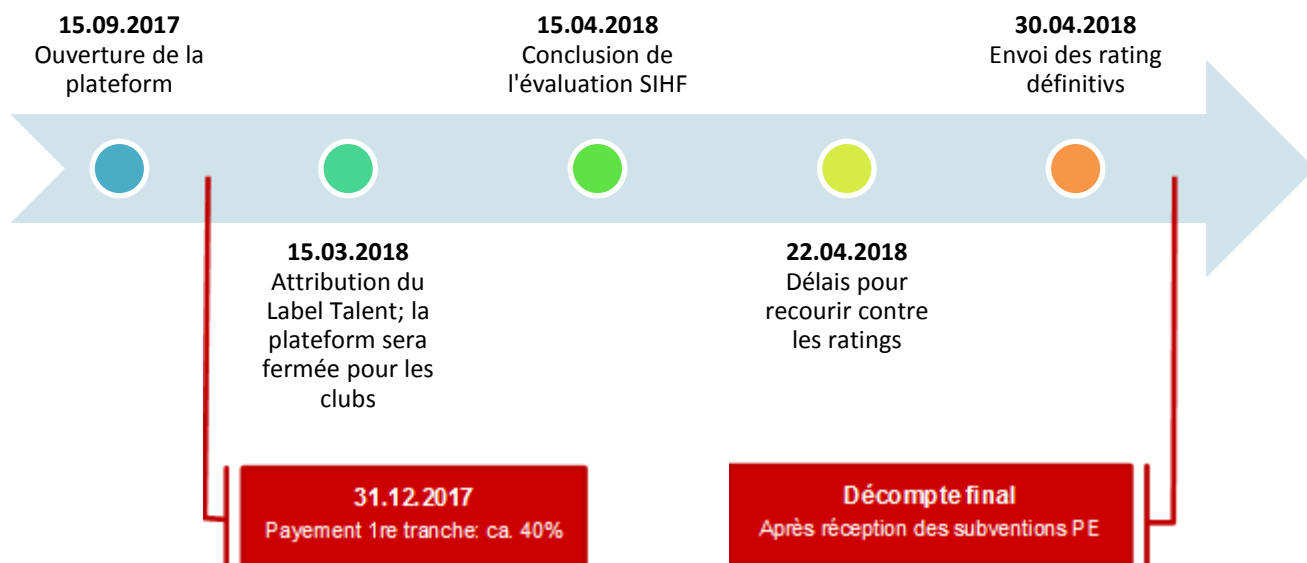
### Art. 4 Devoirs des clubs

#### Art. 4.1 Tâches, compétences et obligations

- Les compétences des différents acteurs et groupes sont définies dans le règlement du Label Ambition
- Tous les clubs participants ou le Comité technique peuvent déposer des demandes. Le catalogue des critères fait partie intégrante des Directives.
- Participation à la réunion annuelle « Label Ambition »
- Les clubs doivent remplir dûment le Label Ambition en tant que critère « Ambition-Label 17/18 ».

#### Art. 4.2 Délais

Date	Description	Responsabilité
15.09.2017	Ouverture de la plateforme Label	SIHF
31.12.2017	Facturation 1ère partie des subventions selon Art. 6	Club
15.03.2018	Attribution du Label Talent: la plateforme pour les clubs sera fermée	Club
15.04.2018	Conclusion de l'évaluation	SIHF
22.04.2018	Délais pour recourir contre les ratings (7 jours)	Club
30.04.2018	Envoi des ratings définitifs	SIHF
30.05.2018	Facturation selon le rating définitifs	Club



### Art. 5 Modalités de paiement

Les montants sont communiqués. Le club établit une facture pour le montant le concernant. 1<sup>re</sup> tranche au 31 décembre 2017.

Le club peut facturer un montant forfaitaire pour chaque équipe :

Équipe	Montant
Juniors élites B	CHF
Novices top	CHF

Le décompte final et le paiement final selon le rating définitif et déduction faite de la 1<sup>re</sup> tranche (en fonction de la réception des contributions en faveur de la promotion de la relève destinées au Label Talent).